

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0316

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Approbation des avenants

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0316**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire, zéro gaspillage - Attribution de subventions aux porteurs de projet - Approbation des avenants**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017, la Métropole de Lyon a souhaité soutenir des acteurs engagés dans une démarche d'économie circulaire. La Métropole a lancé des AMI en 2017 et 2018 qui ont permis d'accompagner 75 projets d'économie circulaire qui expérimentent de nouveaux modèles économiques plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets.

Pour accompagner ces projets, la Métropole a prévu de mobiliser différents moyens : subventions, données, matières premières secondaires, locaux ou terrains, mise en réseau. Par délibérations du Conseil n° 2018-2740 du 27 avril 2018 et n° 2019-3624 du 24 juin 2019, la Métropole a précisé les modalités d'accompagnement de ces différents projets.

La crise sanitaire et les mesures prises pour faire face à la pandémie de la Covid-19 ont fortement impacté le monde économique et ses acteurs. Malgré les différentes mesures de soutien aux acteurs économiques, le contexte fait que de nombreuses activités se sont ralenties, voire même stoppées.

Les porteurs de projet de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" soutenus financièrement ont eux aussi été victimes de cette période dont les effets se font encore sentir. Ces projets expérimentant de nouveaux modèles économiques ont ainsi pris du retard, mais ont également prouvé l'intérêt de se réorienter vers une économie plus soutenable et solidaire.

L'accompagnement proposé par la Métropole porte sur la période allant de juin 2019 à décembre 2020. Pour rappel, les projets ont bénéficié des subventions suivantes :

- restauration et conserverie solidaire, par l'association Alynea : subventions de 15 000 € de fonctionnement et 30 000 € d'investissement,

- atelier du nouveau design, par l'association Atelier du nouveau design : subventions de 9 000 € de fonctionnement et 16 040 € d'investissement,

- structuration de l'Atelier Emmaüs, par l'association Atelier Emmaüs : subventions 9 000 € de fonctionnement et 13 750 € d'investissement,

- projet de mutualisation de matériel technique à destination des acteurs de l'événementiel, par l'association Cagibig : subventions de 11 500 € de fonctionnement et 30 000 € d'investissement,

- diversification des activités de l'atelier vélo autour de vélos à assistance électrique, par le Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA) : subventions de 11 500 € de fonctionnement et 30 000 € d'investissement,

- mon vélo pour 10 ans, par l'association La P'tite Rustine : subventions de 14 000 € de fonctionnement et 2 000 € d'investissement.

II - Projet d'avenant n° 1

La présente délibération propose de prolonger la durée d'accompagnement financier de 6 des 9 acteurs soutenus par ce dispositif d'une durée de 6 mois afin que ceux-ci mènent à bien leurs projets tels qu'ils ont été présentés lors de leur candidature à l'AMI, par la signature d'avenants.

Ainsi, dans le cadre des conventions attributives de subventions aux porteurs de projet mentionnés ci-dessus, il est proposé de prolonger la durée de l'accompagnement de 6 mois, portant ainsi la fin de celui-ci au 30 juin 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants prolongeant la durée des conventions d'attribution de subvention de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" au 30 juin 2021 pour :

- l'association Alynea,
- l'association Atelier Emmaüs,
- l'association Atelier du nouveau design,
- l'association Cagibig,
- le Foyer Notre-Dame des sans-abri,
- l'association La P'tite Rustine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale 01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O5568 pour un montant de 398790 € en dépenses.

4° - Le montant à payer de :

a) - 21 358 € en section investissement, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 204 - opération n° 0P01O5568,

b) - 14 000 € en section de fonctionnement, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P01O5216.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.